



Biergerinitiativ Gemeng Suessem asbl
RCS F1763 siège social: 5, rue de Limpach L-4986 SANEM
association agréée dans la protection de la nature



Sanem, le 28 avril 2024

Au Ministère de l'Environnement, du Climat et de
la Biodiversité
Direction des Ressources Naturelles, de l'Eau et
des Forêts
L-2918 Luxembourg

natura2000-CP@mev.etat.lu

**Concerne: Enquête publique - défrichement de forêts publiques d'une surface
maximale de 5,18 hectares dans le cadre du projet « Contournement de Bascharage »
- 2854**

Observations et suggestions communes de la BIGS a.s.b.l., du Mouvement Ecologique
régionale Sud et de Natur&ëmwelt Gemeng Suessem

Mesdames, Messieurs,

Les organisations soussignées constatent d'abord que la présente enquête est un simulacre d'enquête publique alors que toutes les décisions sont déjà prises. Ce règlement ne laisse qu'une seule option, celle du défrichement direct jusqu'à 5,18 ha de forêts de tout type. Cette option résulte de l'arrêté CN 84992 du 12 mars 2024 du ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité rendu applicable par affichage du 25 avril 2024 ne laissant que le choix d'un recours en justice.

Le projet de règlement grand-ducal sous rubrique autorisera en particulier la destruction directe et indirecte de 8,87 ha d'« ancien forest » particulièrement protégée (chênaies-charmaies) dans le Bobësch que l'avant-projet de règlement grand-ducal sur l'extension de la ZSC LU0001027 Sanem-Groussebësch/Schouweiler-Bitschenheck du 31 janvier 2024 est censé protéger à l'avenir.

Deux des habitats qui sont destinés à être détruits par le projet de contournement dans la zone étendue de protection se trouvent parmi les plus menacés selon le récent rapport de l'Observatoire de l'Environnement naturel qui dresse un « *bilan alarmant* » (p.4) de l'« état de la nature au Luxembourg »:

*« À titre d'exemple parmi les habitats se dégradant, on peut mentionner l'habitat forestier des « Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* (9160) » ayant un état de conservation défavorable. De même parmi les*

huit habitats qui se trouvent dans un état de conservation mauvais se dégradant encore, citons les « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430) » ou les « Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) (6510). » (p.12)

Ces habitats abritent une faune et une flore variées qui seront également lourdement impactées.

Nous continuons de nous opposer par tous moyens à un projet qui morcellera encore plus la région du Sud-Ouest de l'ancien bassin minier déjà touchée de plein fouet par le développement de zones industrielles et d'activité, par l'autoroute A13 (qui est déjà un contournement de la région !) et une urbanisation tentaculaire.

Ce contournement touchera sur une longueur de 4 km les deux forêts longilignes constituant le dernier massif forestier entre les deux communes, beaucoup utilisé comme zone de récréation par les populations des deux communes et qui sera rendue en fait inutilisable.

Il faut ajouter à cela l'impact climatique résultant de la destruction des sols et des forêts qui n'est nulle part bilancé.

Les mesures compensatoires décidées sont en partie inadéquates et ne suffiront en tout cas pas à sauvegarder l'équilibre écologique de la zone Natura 2000.

Les raisons invoquées à l'appui de ce contournement, comme la déviation d'une partie du trafic de la région (à travers les seules forêts de la région !) ne sont à nos yeux pas impératives ni d'un intérêt public majeur et il existe des alternatives.

Nous nous référons quant aux détails à notre argumentation longuement développée dans notre avis sur le projet d'extension de la zone Natura 2000 et à celui concernant le changement du règlement grand-ducal « Dreckwiss ».

Ce projet n'est pas fondé sur des données actuelles et fiables. Au vu des nombreux revirements au niveau des motifs et des tracés alternatifs intervenus depuis 8 ans il aurait dû, s'il était vraiment maintenu, être soumis à une nouvelle étude d'évaluation des impacts sur l'environnement naturel et humain et à une nouvelle consultation publique sur l'ensemble du projet.

Nous demandons donc le retrait de ce projet de règlement grand-ducal !

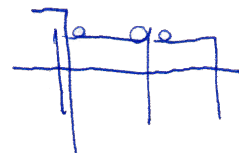
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.



BIGS a.s.b.l.
Patrizia Arendt, présidente ff



Natur&Ëmwelt Gemeng
Suessen
Jean-Marie Haas, président



Mouvement Ecologique
régionale Sud
Francis Hengen, président